



Année scolaire 2021/2022
Dossier Administratif accueil périscolaire et
mercredi Accueil Loisirs Sans Hébergement ALSH

Accueil périscolaire **ALSH Mercredi**

Dompierre ☎ 06-38-81-45-27 Tramayes ☎ 03-85-40-59-55
 Trambly ☎ 03-85-50-47-36 Vérosvres ☎ 03-85-24-88-95
 Navour sur Grosne Brandon Periscolaire ☎ 06-74-82-69-20
 Matour : Périscolaire et mercredi ☎ 06-89-61-82-12
 Facturation ☎ 03-85-59-76-58

L'ENFANT

NOM PRENOM
 DATE DE NAISSANCE Garçon Fille
 SCOLARISE A L'ECOLE DE en classe de :
 ALLERGIE, DIFFICULTÉS DE SANTE ET CONDUITE À TENIR :

RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRENOM.....
 ADRESSE :

ADRESSE E-MAIL (pour transmission d'informations) :

.....

☎ FIXE : ☎ PORTABLE 1 :
 ☎ PORTABLE 2 : ☎ TRAVAIL :

FAMILLE

	Père	Mère
Nom Prénom		
Profession		
Employeur	Nom : ☎ :	Nom : ☎ :

Médecin de Famille- Adresse et n° de téléphone :

PERSONNES MAJEURES AUTORISÉES A VENIR CHERCHER L'ENFANT : autre que les parents- Personnes pouvant être mobilisées aussi en cas de retard, imprévu

.....

Qui joindre en cas d'urgence ?

1) Nom, prénom (père) : ☎ :
 2) Nom, prénom (mère) : ☎ :

Nommer obligatoirement au moins une autre personne, si parents injoignables :

3) Nom, prénom : ☎ :
 4) Nom, prénom : ☎ :

ASSURANCES JOINDRE copie des attestations

• Assurance Responsabilité Civile OBLIGATOIRE

N° Police :
 Nom et adresse de la Compagnie d'assurance :

• Assurance individuelle accident : non obligatoire mais fortement conseillée en cas de dommage corporel

N° Police :
 Nom et adresse de la Compagnie d'assurance :

Fréquentation à l'accueil périscolaire :

Formule 1- Fréquentera régulièrement l'accueil périscolaire :

Cocher-ci-dessous les jours et séances régulières

- Lundi matin** **Lundi soir** enfant partira vers : (Préciser horaire)
- Mardi matin** **Mardi soir** enfant partira vers : (Préciser horaire)
- Jeudi matin** **Jeudi soir** enfant partira vers : (Préciser horaire)
- Vendredi matin** **Vendredi soir** enfant partira vers : (Préciser horaire)

Sur demande l'accueil périscolaire peut ouvrir à 7h15. Une demande écrite précisant le motif de demande d'ouverture à 7h15 doit être adressée au SEJ **au moins 3 jours avant l'accueil souhaité**. Elle peut être remise à l'équipe encadrante.

Formule 2- Fréquentera occasionnellement l'accueil périscolaire :

Un planning sera communiqué à l'équipe encadrante de l'accueil périscolaire selon les modalités en vigueur dans le règlement intérieur de mon lieu d'accueil périscolaire.

AUTORISATION

- Je, soussigné (e)
- certifie l'exactitude des renseignements donnés.
 - certifie que mon enfant ne présente pas de contre-indication aux activités choisies.
 - autorise l'équipe encadrante à faire soigner mon enfant et à prendre toute mesure (y compris hospitalisation, anesthésie et intervention chirurgicale) nécessitée par son état de santé selon les prescriptions du corps médical consulté.
 - m'engage à accepter et respecter le règlement intérieur en vigueur de l'accueil périscolaire et/ou de l'alsh du mercredi.

A Le
 Signature du représentant légal :